



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.9/1998/68/Add.1
17 décembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules
(Cent dix-septième session,
9-12 mars 1999, point 7.1 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE RECTIFICATIFS À LA PROPOSITION DE NOUVEAU
PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT DES ORGANES SPÉCIAUX DES VÉHICULES
À MOTEUR FONCTIONNANT AU GAZ NATUREL COMPRIMÉ (GNC)

Additif 1

Transmis par l'expert de la Grèce

Note : Les rectificatifs proposés dans le présent document ont été élaborés par l'expert de la Grèce et diffusés sans cote (document informel No 8) pendant la cent seizième session du Groupe de travail (par. 110 du document TRANS/WP.29/640). Ils portent sur la proposition initiale (TRANS/WP.29/1998/33) et sur les rectificatifs indiqués dans les documents TRANS/WP.29/1998/64 et TRANS/WP.29/1998/68.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Des documents sont aussi disponibles via INTERNET à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Paragraphe 5.4.1 et 16.4.1, note de bas de page 1/, (telle que modifiée dans le document TRANS/WP.29/1998/64), modifier comme suit :

"1/ 1 pour ... 24 pour l'Irlande, ... 32 pour la Lettonie, 33-36 (libres), 37 pour la Turquie, 38-39 (libres), 40 pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, 41 (libres), 42 pour la Communauté européenne (les homologations sont délivrées par ses États membres qui emploient leurs symboles de la CEE respectifs) et 43 pour le Japon. Les nombres suivants ..."

Paragraphe 17.3.1.15, supprimer les mots suivants : "à l'exception de la bouteille elle-même et de la sortie du dispositif de surpression."

Paragraphe 17.8.1, (rectificatifs proposés dans le document TRANS/WP.29/1998/68), supprimer la note suivante : "Note : En outre, ce paragraphe ... au paragraphe 17.8.2)."

Annexe 3,

Alinéa 4.2 c), modifier comme suit (conformément à la "Note :" mentionnée à cet alinéa du document TRANS/WP.29/1998/68) :

"... (c'est-à-dire qu'il convient de limiter à 180 bar la pression établie à -40 °C)."

Alinéa 5.3.1 e), sans objet en français.

Paragraphe 5.3.4, rectifier comme indiqué dans le document TRANS/WP.29/1998/68 (et ne pas tenir compte de l'instruction donnée dans le document TRANS/WP.29/1998/64).

Annexe 3 - Appendice F, alinéa F.2.2 b),

Note faisant suite à l'alinéa ii), sans objet en français.

Annexe 4B,

Paragraphe 1.5.4.2, (renuméroté 1.5.3.2), (tel que proposé dans le document TRANS/WP.29/1998/68), modifier la légende de la figure comme suit :

"Figure 1 (à titre d'exemple seulement)"

Paragraphe 2.5.3.2, (tel que proposé dans le document TRANS/WP.29/1998/68), modifier la légende de la figure comme suit :

"Figure 2 (à titre d'exemple seulement)"

Paragraphe 3.6.3.2, (renuméroté 3.5.4.2), (tel que proposé dans le document TRANS/WP.29/1998/68), modifier la légende de la figure comme suit :

"Figure 3 (à titre d'exemple seulement) (a = 102 mm; b = 214 mm)"
